



## Entreprendre

### Quelle entreprise pour une république écologique ?

#### **1. Des entreprises aidées sans être orientées vers un projet écologique et social.**

En répercussion aux mesures prises pour lutter contre la crise sanitaire Covid-19, qui ont pu avoir un impact négatif sur de nombreuses entreprises, des mesures d'aides gouvernementales ont été mises en place. Nous déplorons cependant l'absence de réelles conditionnalités sociales et environnementales pour ces aides sectorielles. L'occasion d'un changement de cap a été manquée, et le gouvernement s'est principalement contenté de soutenir la "compétitivité" des entreprises sans impulser les conditions de la transition écologique et sociale des entreprises. Les mesures de soutien ont été par ailleurs insuffisamment conditionnées à la création et au maintien de l'emploi, ou encore à la dynamique des territoires. Cet épisode met en lumière une inquiétude plus générale : bien que l'activité des entreprises soit encadrée par de nombreux dispositifs d'aides, leur fonctionnement soulève de nombreuses questions relatives aux ressources qu'elles exploitent, aux produits qu'elles commercialisent, aux territoires sur lesquels elles sont implantées et dont elles orientent les dynamiques, ainsi qu'à leur mode de fonctionnement interne. **L'encadrement des aides et de la réglementation de l'activité des entreprises doit donc être profondément revu, en donnant la priorité à des orientations écologistes et sociales .**

**La dépendance croissante des grandes entreprises envers les objectifs financiers assignés par les actionnaires est alarmante**, car elle tend à occulter les multiples autres dimensions de l'activité des entreprises, depuis la fourniture de marchandises ou de services jusqu'au respect de l'environnement en passant par leur contribution au bien être socio-économique des populations. De fait, **l'écart ne cesse de se creuser entre l'action des entreprises et les aspirations des citoyens**. Les entreprises sont des acteurs majeurs de la vie sociale, et le débat critique sur la gouvernance et l'activité des entreprises, leur contribution au bien-être collectif et à la transition écologique, doit avoir lieu. En France 41 % des salariés se disent heureux au travail, ce qui est très inférieur aux pays européens du Nord. La question du bien être au travail doit être elle aussi sérieusement envisagée.

Par ailleurs, le **manque de transparence** est criant, et la récente loi sur le secret des affaires l'a amplifié. Cette transparence ne s'applique également pas assez aux produits, notamment concernant leurs impacts environnementaux et climatiques. De plus, les actions de lobbying en particulier celles qui se font de manière cachée auprès des pouvoirs publics (à tous les niveaux , local, régional, national ou européen) nuisent profondément à la confiance que les citoyens ont dans leurs entreprises.

## 2. Quelle entreprise à l'heure du changement climatique ?

La modernité s'incarne dans le projet d'une entreprise plus respectueuse de ses ressources et plus responsable de ses actes et de ses impacts sur les salarié.es et ses partenaires (fournisseurs, collectivités, Etat ...), et du milieu environnant. Il est indispensable de réviser la gouvernance des entreprises pour favoriser une meilleure représentation des employés dans les conseils d'administration. Notre vision s'inspire de l'Europe du nord et du modèle allemand, dans lesquels les notions de cogestion, de lien avec les territoires sont intégrées dans le fonctionnement même des entreprises. Les pays d'Europe du Nord, de même que les scop, intègrent mieux les salarié.es et les parties prenantes. Ceci implique des contraintes fortes de partage du pouvoir et d'information. L'entreprise n'est pas un corps à part dans la société.

Actuellement, l'entreprise n'est pas engagée sur l'impact à long terme des produits mis sur le marché. Il y a encore trop de produits dont les effets ne sont mesurés que des dizaines d'années après leur mise sur le marché. En effet, les études d'impacts sanitaires sont trop courtes et ne concernent pas assez les impacts environnementaux. Ainsi, impliquer l'entreprise par la mise en place d'une assurance obligatoire sur l'impact à long terme sur l'environnement et la santé serait un facteur permettant d'orienter les entreprises vers la conception de produits moins risqués à long terme.

Si l'entreprise veut communiquer sur ses vertus environnementales et sociales, il est impératif que les déclarations soient honnêtes, précises et non mensongères ou approximatives. Ceci implique une **transparence relative aux informations** faisant l'objet de déclarations, et pas uniquement la certification par des organismes tiers, insuffisante. De plus, les délits de déclaration RSE (responsabilité sociétale des entreprises) mensongères doivent être punis comme pour les fausses déclarations de comptes sociaux.

**Les écologistes proposent que soit adoptée une nouvelle loi sur la transparence et la responsabilité des entreprises.** Elle pourra comprendre plusieurs mesures comme la création d'un délit de fausse déclaration environnementale, sociale et sociétale mais aussi la mise en place d'un indicateur d'impact commun aux différentes entreprises d'une certaine taille permettant d'évaluer leur impact social et environnemental.

La responsabilité sociale se fait par des orientations réglementaires et non par des approches déclaratives. Il faut une loi qui renforce le caractère responsable des entreprises, par la mise en place de nouvelles normes pour la RSE, et portant notamment sur la qualité de vie au travail, l'égalité hommes femmes, l'ancrage territorial, une politique d'achats responsables ....

La gouvernance des entreprises doit intégrer les salarié.es, comme cela est fait dans près de la moitié des pays européens et notamment en Allemagne. En France, il n'y a qu'un ou deux représentant.es des salarié.es dans les conseils d'administration, ce qui est très insuffisant !

Une représentation significative des salariés aux conseils d'administration ou de gouvernance des entreprises doit aller de 30 à 50% des sièges (selon la taille de l'entreprise), et ces salarié.es doivent disposer du droit de vote, alors qu'existent actuellement de nombreuses possibilités juridiques pour les rendre uniquement consultatifs.

Ceci fonctionne avec succès dans de nombreux pays, et permet de maintenir l'emploi industriel dans le pays et de renforcer à long terme les entreprises nationales.

**L'entreprise doit devenir un espace qui rend les salarié.es et les citoyen.nes heureux.** Problème complexe que celui du bonheur au travail, et qui met en jeu de nombreux facteurs (notamment économiques), et pas seulement les conditions de travail, certes. Mais le bien-être au travail n'est pas un gros mot. Et il n'écarte pas la performance économique. Il implique un respect des salarié.es et surtout la création de sens dans le travail réalisé.

**Pour cela, limiter l'automatisation et la digitalisation de certaines tâches est crucial.** Remplaçant de plus en plus l'humain, pour faire plus de bénéfices certes, mais avec de lourdes conséquences sociales. Cette orientation du "tout numérique" est une très forte incitation des financiers au sein des entreprises...

Le bien-être au travail pourrait faire utilement l'objet d'une **convention citoyenne** avec des citoyen.nes tirés au sort pour identifier des actions possibles rapidement, sans forcément entraîner des coûts importants pour les entreprises.

La fiscalité des entreprises doit viser à lutter contre le capitalisme financier qui recherche exclusivement le profit à court terme en taxant fortement les plus values de cession à court terme. Dans cet esprit, les bénéfices conservés et permettant le développement de l'entreprise doivent être moins taxés que les bénéfices distribués aux actionnaires. Enfin, les petites et moyennes entreprises qui sont généralement plus créatrices d'emplois doivent bénéficier d'un traitement fiscal de faveur par rapport aux grands groupes

La réglementation doit évoluer pour faire des entreprises des acteurs pleinement engagés dans la transition écologique. Cela doit concerner en priorité celles dont les activités sont les plus polluantes et émettrices de CO2 (Industrie, Bâtiment). La réglementation doit viser à réduire drastiquement l'empreinte carbone des entreprises (bâtiment, transport,...). Pour ne pas pénaliser l'emploi industriel, des mesures d'accompagnement sont à prévoir pour les entreprises produisant en France (aides, réduction impôts...). De même, des taxes sont à envisager sur les importations de pays où les normes sont moins contraignantes (taxe carbone aux frontières de l'UE) .